



MODULATION sur arrêt maladie

Par **nini76117**, le **26/04/2013** à **20:29**

Bonjour,

Je suis en modulation et j'aurai aimé avoir un renseignement lors d'un arrêt maladie

Exemple pour une semaine à 39 h :

Le lundi j'ai travaillé 14h-19

Le mardi 9h30 - 13h30 avec une pause d'une heure

Le mercredi arrêt jusqu'au samedi

Le siège me dit que le mercredi ne compte pas dans ma modulation car c'est considéré comme mon jour de repos alors que ce jour a été déduit sur salaire et la CPAM en a tenu compte également

Je pense que cette journée compte quand même pour 7h80 (39H DIVISé PAR 5jours)

Qui a raison ?

Cordialement